

POLITIQUE

Au Rwanda, Paul Rusesabagina bénéficie d'une libération anticipée

Jeune Afrique, 24 mars 2023

Par Mehdi Ba



Paul Rusesabagina dans sa cellule à Kigali, en septembre 2020.

© Cyril Ndegeya/The New York Times/REDUX-REA.

Après avoir purgé 31 mois de prison pour terrorisme, le sexagénaire, rendu célèbre par le film « Hotel Rwanda », a vu sa peine commuée par le président Paul Kagame.

Paul Rusesabagina, incarcéré depuis août 2020 au Rwanda où il purge une peine de 25 années de prison pour divers actes en lien avec une entreprise terroriste, recouvrera la liberté le 25 mars. L'information a été officialisée ce 24 mars dans un communiqué du ministère rwandais de la Justice. La peine de Paul Rusesabagina et de Callixte Nsabimana, alias Sankara, condamné lui aussi dans la même affaire, a été « commuée » sur instruction du président Paul Kagame à la suite de demandes de grâce, lesquelles ont été adressées aux autorités rwandaises par les intéressés eux-mêmes et leurs avocats au cours des derniers mois.

« En droit rwandais, la commutation de peine n'éteint pas la peine sous-jacente, indique toutefois le communiqué. Si une personne bénéficiant d'une libération anticipée récidive en commettant des infractions d'une même nature, cette commutation peut être révoquée et le reliquat de la peine de prison sera alors effectué dans les conditions précisées par arrêté présidentiel. » Par ailleurs, « les sanctions prononcées par la Cour, telles que les indemnités dues aux victimes [...], restent en vigueur », est-il précisé. « Les courriers [des condamnés] sollicitant la clémence seront rendus publics dans l'intérêt général. »

Médiations du Qatar

Sur Twitter, la responsable de la présidence rwandaise en charge des relations avec les médias, Stephanie Nyombayire, a insisté sur le fait que « la relation bilatérale étroite entre le Rwanda et le Qatar a joué un rôle-clé » dans cette libération anticipée, tout en soulignant que cette dernière procède aussi d'un « désir partagé d'améliorer la relation entre le Rwanda et les États-Unis ».

Dans un courrier adressé le 14 octobre au président Paul Kagame pour solliciter sa bienveillance, Paul Rusesabagina avait exprimé ses regrets pour les actions violentes conduites à l'époque par le Front de libération nationale (FLN), la branche armée du Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), le parti politique en exil qu'il dirigeait alors.

Il s'engageait en outre, au cas où le président rwandais accéderait à sa requête, à résider aux États-Unis tout en abandonnant toute activité politique et en se tenant à l'écart, à l'avenir, des questions relatives à la politique rwandaise.

Notoriété mondiale

Immortalisé au cinéma par le film *Hotel Rwanda* (Terry George, 2004), Paul Rusesabagina avait été le gérant, durant le génocide perpétré contre les Tutsi, en 1994, de l'Hôtel des Mille collines, à Kigali, où 1 268 réfugiés menacés avaient trouvé refuge. Bien que son rôle, tel que décrit par Hollywood, a été enjolivé aux dires de certains rescapés, il lui avait valu une notoriété mondiale. Son arrestation au Rwanda, au terme d'un subterfuge organisé par les services de sécurité rwandais avec la complicité d'un pasteur burundais, avait provoqué des cris d'orfraie au sein de la communauté internationale et dans l'opinion.

Au terme d'un long procès collectif, qui avait alors été retransmis en direct sur Youtube, Paul Rusesabagina avait été reconnu coupable de divers crimes et délits. Il comparait aux côtés de 19 autres membres du MRCD/FLN.